

Règlement particulier « Les DUOS de PONTO » Tournoi de Pontault-Combault
R5/R6 - D7/D8 - D9/P10 - P11/NC
12 et 13 avril 2025

Ce règlement particulier complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la FFBad.

Article 01

Le tournoi est autorisé sous le numéro

Il se déroule les 12 et 13 avril 2025 au gymnase Jacqueline Auriol, 121 Rue des Prés Saint Martin 77340 Pontault-Combault, sur 6 terrains.

Article 02

Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBad, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après. Toute participation implique l'adoption intégrale du présent règlement.

Article 03

Tout participant doit être en règle avec la FFBad et doit être en possession de sa licence compétition ou s'assurer qu'elle soit impérativement validée dans Poona au plus tard le jour du tirage au sort, le 29 mars 2025.

Article 04

Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale, est exigée sur le terrain.

Article 05

Le GEO principal du tournoi est Nicolas HAUET.

Le Juge-Arbitre du tournoi est Philippe GOMES, ses décisions sont sans appel et il est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas les règlements cités dans l'article 02.

Article 06

C'est un tournoi National qui s'adresse à tous les joueurs des catégories « minimes » à « vétérans », des séries R5/R6 - D7/D8 - D9/P.

Article 07

Les classements et CPPH pris en compte seront ceux au 14 mars 2025 afin de constituer les tableaux. Cependant les CPPH pris en compte pour le tirage au sort seront ceux au 29 mars 2025.

Article 08 :

Les tableaux autorisés sont le Double Homme (samedi), le Double Dame (samedi) et le Double Mixte (dimanche). Tous les tableaux se joueront dans la mesure du possible avec une phase de poule (avec 2 sortants par poules dans la mesure du possible), puis en élimination directe. Les tableaux ne seront ouverts qu'avec un minimum de 4 paires. De plus, en cas d'inscriptions inférieures à 6 paires le tableau se jouera obligatoirement en poule unique.

Aucune spécification horaire ne sera prise en compte lors de l'inscription des joueurs.

Article 09 :

Les joueurs peuvent s'inscrire dans les deux tableaux, et se surclasser dans la série immédiatement supérieure à leur classement (sauf NC et P12) à condition que l'un des deux joueurs formant la paire ait le classement requis. Cependant, et conformément à l'article 3.2.1.5 du RGC : une paire comptant un joueur avec un CPPH au 14 mars 2025 trop faible sera automatiquement exclue.

Article 10 :

Le comité d'organisation se réserve le droit de changer le mode d'élimination en cas d'inscriptions insuffisantes dans un ou plusieurs tableaux d'une ou plusieurs séries.

Article 11 :

Les inscriptions sont à faire directement sur le site Badnet ou l'application Ebad et au plus tard le 14 mars 2025 (aucune inscription par téléphone ou mail). Le comité d'organisation se réserve le droit de refuser certaines inscriptions sur avis motivé.

Article 12 :

Les droits d'engagement sont de 18 € pour 1 tableau et de 22 € pour 2 tableaux (dont 2 € seront reversés à la FFBad). Ces droits d'engagement sont remboursables en cas de désistement notifié au plus tard le 22 mars 2024 (veille le tirage au sort). Passé ce délai, ils ne sont remboursables qu'en cas de force majeure dûment justifiée par une attestation appropriée.

Article 13 :

Toute modification et annulation devra être faite par mail à :umspctournoi@gmail.com accompagné d'un justificatif dans le cas où cela interviendrait après le tirage au sort.

Les forfaits survenus à compter du 29 mars 2024 sont également à justifier auprès de la Commission Sportive Régionale de la LIFB selon les modalités fixées par celle-ci.

Article 14 :

En cas de surnombre, les inscriptions acquittées intégralement des droits d'engagement, seront retenues selon l'ordre d'arrivée des paiements (tournoi Standard). Le nombre d'engagés par tableau étant limité, une liste d'attente sera mise en place pour pallier aux éventuels forfaits signalés.

Article 15 :

Les convocations sont envoyées par courriel via Badnet. En cas d'envois successifs, la dernière convocation envoyée est à prendre en compte.

Article 16

Les volants seront à la charge des joueurs jusqu'aux demi-finales. Les volants officiels du tournoi sont les RSL 3.0. Ils seront disponibles à la vente en cas de désaccord entre joueurs. Le comité d'organisation fournira les volants pour les finales.

Article 17

Les matchs peuvent être appelés 60 minutes avant l'horaire prévu.

Article 18 :

Tout participant devra se présenter à la table de pointage dès son arrivée, chaque jour de la compétition.

Article 19 :

Les matchs se joueront en deux sets gagnants de 21 points (voir article 7.2 des règles officielles du badminton) et en auto-arbitrage. Le Juge-Arbitre s'assurera de la bonne tenue des matchs et désignera les arbitres éventuels ou à défaut les compteurs de points.

Article 20

Le temps minimum de repos entre deux matchs sera de 20 minutes.

Article 21 :

Les joueurs disposent de cinq minutes entre l'appel et le début réel de leur match ; passé ce délai, les joueurs absents sur le terrain pourront être déclarés "Forfait". Le test des volants, le tirage au sort et la prise de contact avec le terrain sont compris dans ces cinq minutes.

Article 22 :

Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match. Aucun joueur ne peut quitter le terrain pendant un match, excepté pendant les arrêts de jeu prévus.

Article 23 :

Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs devant disputer leur match, les membres du comité d'organisation, le juge arbitre, les arbitres (ou faisant office), les conseillers d'équipe (2 par équipe maximum), le personnel médical et les photographes autorisés par le juge arbitre.

Article 24 :

L'ensemble des scores des matchs seront saisis sur une tablette ScorBad mise à disposition dans la salle. Une feuille de brouillon ou une ardoise seront mis à disposition sur les terrains pour noter le score des sets et éviter les oublis. Le vainqueur doit venir à la table de marque pour la saisie du score. En cas de litige, il faut que les deux joueurs viennent à la table de marque pour demander une modification du score.

Article 25

Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain autre que l'infrastructure (par exemple paniers de basket) sera comptée faute sauf au service où le joueur pourra resservir une nouvelle fois.

Article 26

Les récompenses seront remises au fur et à mesure de l'avancement de la compétition lorsque les tableaux seront terminés, lors d'une cérémonie protocolaire, au lauréat présent. Sauf dans le cas de tableau unique où les récompenses seront remises à la fin du tableau.

Article 27

L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions, ou qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique ou psychique de l'athlète sont prohibés. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopant pour le sport devra le signaler au juge arbitre avant son premier match.

Article 28 :

Tout joueur désirant s'absenter du gymnase doit en avertir le juge arbitre et la table de marque sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.

Article 29 :

Tout joueur en arrêt pour des raisons médicales ne peut pas participer au tournoi pendant la durée de son arrêt.

Article 30

Les participants autorisent le club UMSPC Badminton à prendre des photos et vidéos dans le cadre du tournoi, et à les utiliser et diffuser sur tous supports de communication quels qu'ils soient, pour la promotion du badminton, de UMSPC Badminton et du tournoi. Tout participant s'y opposant doit se faire connaître auprès de la table de marque dès son arrivée.

Article 31

Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre sur les lieux du tournoi. Les mineurs restent sous l'entière responsabilité de son représentant légal. Le comité d'organisation ne pourra être tenu pour responsable en cas d'incident ou accident impliquant un mineur.

Le comité d'organisation remercie par avance tous les participant(e)s qui, en observant scrupuleusement ce règlement, apporteront leur contribution à la réussite de ce tournoi pour la satisfaction de tous.